

Génération sans carie : tous acteurs dans nos cabinets

La 25^e édition du Colloque de santé publique de l'Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD) s'est déroulé le 7 novembre 2024. Organisé en partenariat avec l'Assurance Maladie et sous le patronage du ministère chargé de la Santé et de la Prévention, l'événement a été l'occasion d'exposer le programme « Génération sans carie » en donnant les clés de compréhension du contexte de la politique de santé publique, ainsi que les mesures du dispositif, que nous détaillons dans cet article, et les éléments concrets pour la pratique clinique.



Le programme « Génération sans carie » a pour objectif de renforcer la prévention bucco-dentaire des jeunes avec l'objectif ambitieux de faire émerger de futures générations sans carie.

Les principales mesures seront :

- l'examen bucco-dentaire (EBD) pour les 3 à 24 ans annualisé, modernisé, revalorisé ;
- l'EDB modernisé et revalorisé pour les femmes enceintes ;
- les soins conservateurs et préventifs étendus et revalorisés pour les enfants et les jeunes de 1 à 25 ans, puis à 26 ans en 2026, 27 ans en 2027 et 28 ans en 2028 ;
- développer l'« aller-vers » pour renforcer les actions de prévention bucco-dentaire dans les écoles, les associations et les structures pour promouvoir, d'une part, l'importance de la santé orale auprès des jeunes enfants et, d'autre part, le renforcement du dépistage des enfants les plus à risque, notamment dans les zones d'éducation prioritaire ;
- actualiser les données sur la santé orale par le recueil des données de l'EBD et une enquête épidémiologique.

**« M'T dents tous les ans ! »,
le nouveau nom de l'EBD
destiné aux 3-24 ans**

À partir d'avril 2025, les rendez-vous de prévention seront proposés tous les ans pour suivre régulièrement la santé bucco-dentaire des jeunes, détecter et traiter plus tôt les affections bucco-dentaires afin d'éviter des soins plus invasifs et promouvoir une éducation à la santé orale.

Dématérialisation de l'invitation et suppression du bon de prise en charge

Dès avril 2025, les invitations pour l'EBD seront désormais envoyées par mail tous les ans au mois anniversaire de l'enfant, sauf à certains âges clés pour lesquels l'invitation par voie postale sera conservée (à 3, 6, 12 et 18 ans).

Pour bénéficier des rendez-vous « M'T dents tous les ans ! », le patient devra seulement présenter au chirurgien-dentiste sa Carte Vitale et sa carte de complémentaire santé, s'il en a une.

Avec le téléservice, « Examen bucco-dentaire », le chirurgien-dentiste vérifiera l'âge et l'éligibilité du patient au rendez-vous M'T dents (vérification qu'il n'a pas déjà bénéficié dans l'année d'un EBD).

Modernisation du contenu de l'EBD et de la saisie des résultats

En 2025, il faudra saisir les données. Tout ce que vous écriviez sur papier, vous devrez l'entrer dans votre logiciel. Ces données seront transférées dans le DMP du patient puis dans une base de données de l'Assurance Maladie.

Une place plus importante sera accordée aux messages de prévention lors du rendez-vous. Le chirurgien-dentiste sera amené chaque année à réaliser un bilan de l'état de santé orale de son patient et, en fonction de ses habitudes de vie/facteurs de risque, lui dispensera des messages de prévention par âge clé et déterminera également la fréquence de suivi nécessaire, en fonction de son risque carieux.

Pour moderniser l'EBD, des outils d'accompagnement seront proposés aux chirurgiens-dentistes :

- le guide de l'EBD (en pdf sur le site ameli.fr) pour retrouver les messages de prévention à dispenser aux patients par âge clé (cet outil a été conçu par le Conseil national professionnel des chirurgiens-dentistes (CNP-CD) en collaboration avec l'Assurance Maladie ;
- un téléservice « Examen bucco-dentaire », accessible sur amelipro et dans les logiciels des praticiens, pour saisir les résultats de l'examen (indice CAO, santé orale et besoins de soins), de vérifier que le patient n'a pas déjà bénéficié d'un EBD annuel et pour alimenter le DMP du patient avec la synthèse de l'examen générée ;
- le carnet de santé de l'enfant à compléter en parallèle (page 110) avec la date de l'examen annuel, afin que le médecin traitant relance la famille si l'EBD.

Nouveaux codes de facturation et revalorisation de 10€ de l'EBD

Libellés	Codes existants	Tarifs existants	Codes prévus à compter du 1 ^{er} avril 2025	Tarifs prévus à compter du 1 ^{er} avril 2025
Examen simple	BDC	30 €	BDA	40 €
Examen avec réalisation d'1 ou 2 radiographies intrabucales	BR2	42 €	BDB	52 €
Examen avec réalisation de 3 ou 4 radiographies intrabucales	BR4	54 €	BDD	64 €
Examen avec réalisation d'une radio panoramique	BRP	54 €	BDP	64 €
Supplément à l'EBD lors de la prise en charge de patients vivant avec un handicap sévère	BDX	23 €	BDH	23 €

Évolution du nombre d'actes pouvant être facturés en complément de l'EBD

En principe, un acte complémentaire pouvait être facturé en sus le jour de l'examen bucco-dentaire si il n'y avait pas d'autres soins à réaliser ensuite.

À partir d'avril 2025, un soin pourra être effectué même si d'autres seront réalisés ensuite et à titre dérogatoire, un acte de détartrage et polissage des dents (HBJD00), et un acte d'application de vernis fluoré sur les deux arcades dentaires (HBLD045).

Les soins conservateurs et préventifs étendus et fortement revalorisés pour les enfants et les jeunes

Pour rappel, la convention dentaire signée prévoyait pour les jeunes de 3 à 24 ans les points suivants.

- Une inscription de nouveaux actes de prévention et de soins conservateurs à la nomenclature et pris en charge. Par exemple, la pose de vernis fluoré est étendue au 1-24 ans et en 2026, la pose de fluorure diamine d'argent, le mainteneur d'espace interdentaire unitaire, l'exérèse de la pulpe camérale d'une dent permanente... seront reconnus.
- Une revalorisation de 30 % des soins conservateurs (en plus de la revalorisation des soins de 4 % pour l'ensemble de la population).
- L'avenant 1 signé en juillet 2024 va plus loin : dès février 2025, ces mesures s'appliquent aux jeunes de 1 an à 25 ans. Elles s'élargiront progressivement d'un an chaque année, de sorte que les jeunes adultes de 28 ans seront aussi concernés à l'échéance de la convention en 2028.

Co-financement de l'EBD et des soins de suite par l'Assurance Maladie obligatoire et la complémentaire santé

À compter d'avril 2025, l'EBD, les soins complémentaires réalisés dans la séance et les soins de suite réalisés dans les six mois seront désormais pris en charge à 60 % par l'Assurance Maladie obligatoire (AMO) et à 40 % par l'Assurance Maladie complémentaire (AMC). Un dispositif de tiers payant facilitera cette prise en charge et la garantie de paiement.

Pour un assuré n'ayant pas de complémentaire santé ou couvert par la C2S, le tiers payant sera assuré et pris en charge à 100 % par l'AMO.

Des nouveautés aussi pour l'EBD des femmes enceintes

Depuis le 25 février 2024, l'EBD des femmes enceintes a été étendu du 1^{er} jour du 4^e mois de grossesse au 6^e mois inclus après la date de l'accouchement (avant, la prise en charge s'arrêtait au 12^e jours après l'accouchement). Comme pour l'EBD des jeunes, dès avril 2025, il sera modernisé avec la suppression du bon de prise en charge, la saisie des résultats via un téléservice et une revalorisation de 10 euros.

Un renforcement des actions d'« aller-vers »

Les actions d'« aller-vers » seront renforcées, que ce soit en milieu scolaire (dans les zones d'éducation prioritaires pour les grandes sections de maternelles et CP) ou pour les publics fragiles (personnes en situation de handicap et/ou éloignées des soins dentaires). Ces actions seront valorisées via l'aide à la modernisation et à l'informatisation du cabinet avec la mise en place d'un forfait de 300 euros par an pour trois interventions réalisées hors du cabinet (les premiers paiements du forfait en 2025 seront au titre des actions réalisées en 2024).

Recueillir des indicateurs de santé orale récents sur les jeunes assurés

Il faudra actualiser les données sur la santé orale des jeunes est primordial, puisque les dernières données dont nous disposons datent de 2006. Cela se fera par l'étude des données recueillies par les EBD et une enquête épidémiologique à mener dans les écoles est à l'étude pour septembre.

Pour vous aider à mieux intégrer l'EBD dans votre pratique, l'UFSBD propose une formation 6h

Changez de vision sur l'EBD, approche préventive et thérapeutique, de la femme enceinte au jeune adulte



Pour en savoir plus rendez-vous page 38 de notre magazine





Bien comprendre le nouveau pacte « Générations sans carie »

Colloque organisé avec le soutien
institutionnel de



ORDRE NATIONAL
DES CHIRURGIENS-DENTISTES

**Retour en image sur
notre dernier colloque**

22

LES TEMPS FORTS

- Ouverture politique par l'UFSBD et l'Assurance Maladie
- Étude sur le recours au Cabinet Dentaire des jeunes
- « Générations sans carie » : une ambition des partenaires conventionnels
- Présentation du programme « Générations sans carie »
- « Générations sans carie » : en faire une réalité
- Approche biopsychosociale de la Santé Orale
- « Générations sans caries » au cabinet dentaire

Organisé en
partenariat
avec



l'Assurance
Maladie



Retrouvez
toutes les
interventions
en vidéo

